

## Médicament lopinavir/ritonavir dans le traitement de la maladie COVID-19 à l'hôpital à titre exceptionnel

30 mars 2020

**Vous avez été hospitalisé(e) pour traiter la maladie COVID-19 qui vous a été diagnostiquée.  
L'équipe médicale qui vous suit vous a prescrit le médicament lopinavir/ritonavir  
à titre exceptionnel.**

Vous trouverez ci-après des informations sur ce médicament dans le contexte de la maladie COVID-19. En complément de ce document, l'ensemble de l'équipe médicale qui vous suit pourra répondre à toutes vos éventuelles questions.

Ces informations sont susceptibles d'évoluer en fonction des données disponibles.

### Qu'est-ce que le médicament lopinavir/ritonavir ?

L'association lopinavir/ritonavir est un médicament, commercialisé sous le nom de Kaletra ou Lopinavir/ritonavir Mylan. Il est disponible en France depuis 2001 pour le traitement de l'infection à VIH. Il existe sous forme de comprimés ou de solution buvable.

Toutes les informations sur ce médicament et ses indications (hors COVID-19) sont disponibles dans la notice présente dans la boîte ou consultables à partir du lien suivant : <http://base-donnees-publique.medicaments.gouv.fr/>

### Pourquoi mon médecin me prescrit du lopinavir/ritonavir aujourd'hui ?

Pour le moment, l'efficacité du lopinavir/ritonavir dans le traitement du COVID-19 n'a pas été démontrée. Cependant, des premières données montrent un effet potentiel de ce médicament sur ce virus. Des essais cliniques sont en cours ou prévus en France et à l'international pour confirmer ou infirmer son efficacité.

Le médecin qui vous suit à l'hôpital est autorisé à vous prescrire lopinavir/ritonavir de façon exceptionnelle en dehors du cadre des essais cliniques en cours. Il s'agit d'une décision collégiale partagée avec l'ensemble de l'équipe médicale et conforme aux recommandations nationales actuelles. Un protocole thérapeutique, qui définit les modalités d'utilisation du lopinavir/ritonavir, est à leur disposition et consultable sur le site [ansm.sante.fr](http://ansm.sante.fr).

### Que dois-je déclarer à mon médecin avant de prendre ce médicament ?

Signalez, vous ou votre entourage, à l'équipe qui vous prend en charge vos antécédents médicaux et en particulier si vous avez des antécédents de troubles du cœur, si vous êtes hémophile, ou si vous avez des troubles du foie ou des reins.

Par ailleurs, signalez, vous ou votre entourage, à l'équipe médicale, les médicaments que vous prenez habituellement car plusieurs médicaments ne doivent jamais être pris en association avec le

lopinavir/ritonavir, d'autres sont déconseillés ou à utiliser avec prudence (la liste complète est disponible dans la notice du médicament).

Le lopinavir/ritonavir comprimé peut être utilisé pendant la grossesse si nécessaire. La solution buvable ne doit pas être utilisée pendant la grossesse en raison de la présence d'alcool et de propylène glycol dans la formulation.

## Comment dois-je prendre ce médicament ?

La dose qui vous sera donnée est la même que celle utilisée pour le traitement de l'infection par le VIH, à savoir : 2 comprimés de lopinavir/ritonavir dosés à 200/50 mg administrés deux fois par jour. Les comprimés doivent être avalés entiers, sans les mâcher ni les couper, au cours ou en dehors d'un repas. La durée de traitement est de 10 à 14 jours et pourra être adaptée par votre médecin selon l'efficacité et la tolérance du traitement.

Si vous ne pouvez pas avaler les comprimés, l'équipe médicale vous donnera la solution buvable. La posologie sera alors de 5 ml administré 2 fois par jour à prendre au cours d'un repas.

Si vous éprouvez également des difficultés pour avaler la solution buvable, vous ou votre entourage serez informé(e)s par l'équipe hospitalière des modalités mises en place si le traitement vous sera administré par une sonde nasogastrique.

L'équipe médicale pourra décider, si votre état le permet, de continuer le traitement par lopinavir/ritonavir une fois que vous serez sorti(e) de l'hôpital : dans ce cas il vous sera fourni la quantité suffisante de médicament nécessaire à la poursuite du traitement une fois rentré(e) chez vous.

Si vous continuez de prendre la solution buvable, vous devrez la conserver au réfrigérateur (entre 2°C et 8°C).

## Ce médicament présente-il des risques ?

Les effets indésirables les plus fréquents sont des troubles digestifs notamment en début de traitement (diarrhée, nausées voire vomissements) et des anomalies du taux des lipides dans le sang (augmentation du taux de cholestérol et des triglycérides). Des atteintes du foie, du pancréas et du rythme cardiaque sont également possibles.

## Que faire si je ressens des effets indésirables ?

Si vous ressentez un quelconque effet indésirable, parlez-en à votre médecin, votre infirmier(e) ou votre pharmacien. Ceci s'applique aussi à tout effet indésirable qui ne serait pas mentionné dans cette note d'information. Vous pouvez également déclarer les effets indésirables directement via le système national de déclaration : Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM) et réseau des Centres Régionaux de Pharmacovigilance - Site internet : [www.signalement-sante.gouv.fr](http://www.signalement-sante.gouv.fr)

En signalant les effets indésirables, vous contribuez à fournir davantage d'informations sur la sécurité du médicament.



Pour déclarer tout effet indésirable :  
[www.signalement-sante.gouv.fr](http://www.signalement-sante.gouv.fr)



Pour vous informer sur les médicaments :  
<http://base-donnees-publique.medicaments.gouv.fr/>